

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de
la santé

ARRÊTÉ du **25 JUIL. 2017**

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints sanitaires à l'agence régionale de santé Hauts-de-France

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-1437 du 30 décembre 1992 modifié portant statut particulier des adjoints sanitaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints sanitaires à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Rachid FAOUZI, cadre des organismes de sécurité sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France (Président),
- Marie-Agnès BOISSEAU, attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,
- Amandine CHMIELINA, employée des organismes de sécurité sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Thérèse-Marie DELOFFRE, attachée d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Paolo DOS SANTOS, secrétaire administratif de classe supérieure à l'agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Christian DUMOTIER, attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France,
- Fabrice HAVEZ, secrétaire administratif de classe supérieure l'agence régionale de santé Hauts-de-France,

- Cédric ROGARD, cadre des organismes de sécurité sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **25 JUIL. 2017**

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN